Mediator : un procès inédit !

Abderrahim DERRAJI - 2019-09-30 11:58:59 - Vu sur pharmacie.ma

Le procès du Mediator s'est ouvert le 23 septembre, devant le Tribunal correctionnel de Paris. Ce procès s'ouvre dix ans, presque jour pour jour, après la suspension de la commercialisation du Mediator dont 145 millions de boites ont été vendues en France. Cinq millions de patients risquent de développer une valvulopathie cardiaque et une hypertension artérielle pulmonaire (HTAP). Ce nombre élevé s'explique par le mésusage dont a fait l'objet le Médiator. En effet, ce médicament censé être réservé au traitement du surpoids du diabétique a été largement utilisé comme coupe-faim. Les laboratoires Servier et diverses sociétés sont poursuivis notamment pour «tromperie aggravée avec mise en danger de la santé», «d'escroquerie» au préjudice de la Sécurité sociale et des mutuelles et «d'homicides et de blessures involontaires». L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) est également sur le banc des accusés. L'ancienne Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) est mise en examen pour «blessures et homicides involontaires». On reproche également à l'Agence française d'avoir tardé à suspendre l'autorisation de mise sur le marché du Mediator et de n'avoir pas prévenu les médecins et les patients de ses effets dangereux.